



PREAVIS » MUNICIPAL No 18-2013 « CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET
COMMUNAL DE L'EXERCICE 2013, 2ÈME SERIE »
CREDIT DEMANDE CHF 318'700.00

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY
PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Séance du Conseil communal du 20 novembre 2013

La Commission des finances a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 7 novembre 2013 à la Maison pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Gil Reichen, Syndic et de M. Claude-Alain Chuard, Chef du Service des finances qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

La teneur générale des demandes de crédits supplémentaires étant bien connue de la Commission, puisque qu'elles reviennent deux fois par an depuis plusieurs années, elle n'est pas rappelée par M. Gil Reichen. En revanche il insiste sur le fait que le message est passé aux services de minimiser le plus possible leur impact.

Points du préavis

4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personne

La Commission comprend que pour des raisons de confidentialité, la répartition des sommes pour les 4 sujets concernés sous ce point ne soit pas détaillée, mais regrette l'absence de la mention du compte et du budget. MM. Reichen et Chuard donnent donc en commission les chiffres nécessaires à la décision.

Parcs, promenades et cimetières: l'intitulé est mal formulé, la demande ne provient pas de projets supplémentaires, mais est due en majeure partie à des maladies. D'autre part de nouvelles petites zones vertes, non prévues, ayant pu être créées à la fin de la réalisation de certains préavis, leur entretien cumulé a demandé des forces supplémentaires.

Musées: une question est posée sur le fait que malgré l'augmentation du budget des musées pour 2013, un supplément soit demandé en fin d'année. Dans les faits il est nécessaire pour répondre aux demandes d'animations culturelles en hausse. On pourrait les suspendre jusqu'à l'année prochaine, mais cela serait contraire au développement de la médiation culturelle voulu par la Municipalité. La sensibilisation des jeunes, visiteurs de demain, demande cet effort financier.

4.2 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

351 - Bâtiments administratifs : cette reprise est nécessitée par une clause contractuelle. Son montant a été estimé par les Domaines et Gastroconsult. Le matériel sera mis à disposition du repreneur qui entrera en activité le 15 novembre.

430 - *Routes*: le mur en question se situe à l'Av. des Peupliers. Son origine n'ayant pas pu être déterminée (soutien de la route communale ou de la propriété), des négociations relativement compliquées sont en cours pour déterminer le montant de la participation des deux parties.

512 - *Bâtiments scolaires*: le montant du rattrapage est élevé, mais il doit être mis en perspective car il concerne cinq collèges, bâtiments gourmands en électricité, et s'étend sur deux ans.

4.3 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

823 - *Réseau électrique*: le contrôle général de l'Administration fédérale sur les assujettissements de Pully sur une période de 5 ans a démontré l'excellent travail du Service des finances. La complexité de ceux qui concernent le réseau électrique (9 dont 6 au forfait), explique cette légère reprise, d'ailleurs largement compensée par des remboursements.

4.4 4.3 Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagés par la Municipalité

431 - *Voirie*: par ironie du sort, l'achat de véhicules neufs a fait augmenter les dépenses de fonctionnement.

Vote

Le préavis est accepté par 9 oui et 2 abstentions.

Conclusion

La Commission des finances vous demande donc d'accepter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 18-2013, soit

D'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2013, 2ème série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 318'700.00.

Pour la Commission des finances
Anne Schranz, rapporteur

Pully, le 14 novembre 2013